

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 août 2014

CP2014_08_5
id. 1060

L'an deux mille quatorze le vingt cinq août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

**RD 928 - PR 15+704 À 16+556
REPROFILEMENT DE CHAUSSEE
BOURRET - DÉVOLUTION DU MARCHÉ**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant la RD 928.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 28 juillet 2014, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer le marché ci-dessous à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 60 %, valeur technique au regard du mémoire technique 30 % et le délai d'exécution 10 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offre réunie le 28 juillet 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président, à signer au nom du Département :
 - le marché d'aménagement de la route départementale RD 928, avec l'entreprise et pour le montant suivant :

RD 928 – PR 15+704 à 16+556 – Reprofilement de chaussée - BOURRET

- Montant : 93 620,00 € HT
- Délai d'exécution : 4 semaines
- Attributaire : ENTREPRISE MALET

- toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET